

quille à la Chambre, mais il se réveille à présent. Il n'a pas surchargé le tableau; je crois même qu'il ne l'a pas mis aussi sombre qu'il l'est en réalité. J'ai aussi des chiffres semblables à ceux qu'il a cités. J'ai par devers moi une lettre écrite il y a une couple d'années, et je vais la lire :

Bureau du gérant général du trafic,
Moncton (N.-B.), 15 mai 1906.

M. D. Pottinger,
Gérant général, Moncton (N.B.).

Cher monsieur,—En réponse à la vôtre du 12 mai, demandant certains renseignements appelés par la Chambre :

Je vous inclus une copie des tarifs de marchandises sur le chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, l'un est le tarif maximum général en vigueur antérieurement au 1er janvier 1906, et l'autre le tarif maximum par mille sur les marchandises, applicable depuis cette date. Je vous inclus aussi le tarif d'exportation du grain l'hiver dernier.

L'assistance n'est pas nombreuse, mais je sais qu'il y a ici des députés que ces chiffres intéresseront, et qui verront la position qui est créée à la province par ces tarifs. C'est que M. Tiffin a adressé à M. Pottinger :

De Montréal à Saint-Jean, 9 cents les 100 livres, plus 1½ cent par 100 livres pour les frais d'élévateur; distance, 735 milles.

C'est-à-dire que vous pouvez transporter 100 livres pesant de Montréal à Saint-Jean, distance de 735 milles, pour 9 cents.

De Montréal à Halifax, 9 cents les 100 livres, plus 1½ cent par 100 livres pour les frais d'élévateur; distance, 832 milles.

De Montréal à Sydney, 16½ cents par 100 livres; distance, 977 milles.

Je dois dire cependant qu'il ne s'exporte pas de grain de Sydney.

Comme contraste frappant, cette lettre énumère les prix de transport dans ma province :

Tarif régulier sur les céréales, par charge-ments de wagons, entre Tignish et Saint-Jean, 26 cents les 100 livres; distance, 432 milles.

Tarif régulier sur les céréales, par charge-ments de wagons, entre Tignish et Halifax, 23 cents les 100 livres; distance, 309 milles.

Tarif régulier sur les céréales, par charge-ments de wagons, entre Tignish et Sydney, 26 cents les 100 livres; distance, 380 milles.

Je veux que le ministre des Chemins de fer prenne note de ceci : Vous pouvez transporter 100 livres pesant de Montréal à Saint-Jean, 735 milles, pour 9 cents, mais à partir de Tignish, dans ma province, jusqu'à Saint-Jean, la moitié de cette distance, le tarif est 26 cents p. 100 livres. Tels sont les tarifs de votre chemin de fer. Croyez-vous que la population de cette province ne ressent pas l'injustice que vous lui faites en lui imposant ces tarifs exorbitants ? Ils ne sont pas seulement excessifs, ils sont exorbitants, et je ne crois pas que le ministre des Chemins de fer, que

nous respectons tous beaucoup et que je vois maintenant à son siège, voudra exercer sa tyrannie sur cette petite province comme ses prédécesseurs le font depuis tant d'années. Il lui appartient, je crois, de faire cesser cette injustice.

M. A. A. McLEAN (Queen) (I.P.-E.) : Comme mon collègue je ne savais pas que la Chambre serait saisie, cette après-midi de cette question, et j'avoue que je manque de préparations. C'est une question qui s'est imposée à l'attention de tous les cultivateurs et de tous les gens du commerce non seulement de l'île du Prince-Edouard mais des Provinces maritimes. Elle intéresse la population de l'île du Prince-Edouard et tous ceux qui sont en relations avec elle. Mon collègue (M. A. Martin) a dit que l'honorable député de King (M. J. J. Hughes) a enfin ouvert les yeux sur l'importance du sujet, car chaque fois qu'il a été question du transport à la Chambre, il a ou ridiculisé les députés conservateurs représentant cette province, ou déclaré au Gouvernement qu'ils simulaient des griefs pour des fins politiques. Mais il est enfin sorti de sa carapace, et il conçoit comme le reste de la population de la province, que c'est une question considérable qui mérite l'attention immédiate de l'honorable ministre des Chemins de fer (M. Graham) et de l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Brodeur).

L'année dernière, une commission composée, je crois, du sous-ministre des Chemins de fer et des Canaux, du sous-ministre de la Marine et des Pêcheries, et de quelques autres personnes, a visité l'île du Prince-Edouard, et promis à la chambre de commerce de Charlottetown, avec laquelle elle conféra, de soumettre immédiatement la question à l'étude du Gouvernement, mais elle n'en a rien fait. Je vais appeler l'attention du ministre des Chemins de fer et des Canaux sur une réponse qu'il m'a lui-même donnée de son siège il y a quelques jours, et lui demander de comparer les tarifs de transport en vigueur sur le reste de l'Intercolonial, car je soutiens que le chemin de fer de l'île du Prince-Edouard est encore une partie de l'Intercolonial, avec ceux qui sont imposés sur les marchandises expédiées de l'île du Prince-Edouard. Un état a été déposé il y a quelques jours montrant qu'il en coûte 11 cents les 100 livres pour le transport entre Charlottetown et Pictou, et en été il en coûte 20 cents d'Halifax à Pictou. Mais à la cessation du service des steamers d'été, le tarif fut porté à 24 cents les 100 livres. Pourquoi ? Pourquoi demander à la population de l'île du Prince-Edouard 40 pour 100 livres de plus en hiver qu'en été ? Aujourd'hui, si nous expédions un quintal de marchandises de Charlottetown à Halifax, nous avons à payer 35 cents, tandis qu'il en coûte 9 cents pour expédier la même pesanteur de marchandises de Montréal à Saint-Jean.